

Maître Béatrice PORTAL - Avocat

34, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.96.11.10.01

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
(Nouvelles conditions de vente)**

D'UN APPARTEMENT, UNE CAVE ET UN SECHOIR

Il s'agit **D'UN APPARTEMENT de type F4**, d'une surface loi Carrez de **67,85 m²**, situé au huitième étage côté droit gauche, dans le bâtiment A entrée D (**lot n° 76**), avec **LA CAVE n° 140 (lot n° 268)** sise au sous-sol du bâtiment A et **LE SECHOIR n° 140 (lot n° 460)**,

Lesdits lots dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé « RESIDENCE CONSOLAT » situé à MARSEILLE (13015), 358, chemin du Littoral, quartier La Calade (Quinzième arrondissement)

MISE A PRIX : 35.000 EUROS

Visite le Mardi 1^{er} Juin 2021 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 10 JUIN 2021 à 9 h 30 du matin

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, au Palais de Justice, salle d'audience Borély, situé Place Monthyon, 13006 MARSEILLE

**DESIGNATION DES BIENS
ET DROITS IMMOBILIERS
MIS EN VENTE :**

Les biens et droits immobiliers dont s'agit sont constitués par le **lot n° 76**, soit dans le bâtiment A, un appartement de type 'F4' situé au huitième étage côté gauche, comprenant aux termes des titres une cuisine, une salle de bains, WC, salle de séjour, trois chambres, dégagement et penderie et les 245/100.000^o indivis des parties communes générales de l'ensemble immobilier et les 49/10.000^o indivis des parties communes de l'immeuble A, le **lot n° 268**, soit dans le bâtiment A, une cave portant le numéro 140 rattachée à l'appartement sus-désigné et les 26/100.000^o indivis des parties communes générales de

l'ensemble immobilier et les 5/10.000^o indivis des parties communes de l'immeuble C et le **lot n° 460**, soit dans le bâtiment A, un séchoir portant le numéro 140 rattaché à l'appartement sus-désigné et les 7/100.000^o indivis des parties communes générales et les 1/10.000^o indivis des parties communes de l'immeuble A, lesdits lots dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé RESIDENCE CONSOLAT situé à MARSEILLE (13015), 358, chemin du Littoral, et figurant au cadastre de la commune de MARSEILLE, quartier La Calade, section 900 A n° 37, lieudit Chemin du Littoral pour une contenance de 3 ha 57 a 51 ca.

Ledit immeuble est soumis au régime de la copropriété aux termes d'un règlement de

copropriété reçu par Maître LEVY-BRAM, Notaire à Marseille, le 16 février 1961, dont une expédition a été transcrite au premier bureau des hypothèques de Marseille le 26 octobre 1961 volume 3276 n° 20, et modifié à plusieurs reprises depuis.

Ledit appartement est plus amplement décrit dans un procès-verbal descriptif en date du 17 septembre 2020, dressé par Maître Maxime UREN, Huissier de justice associé à Marseille, demeurés annexés au cahier des conditions de vente ainsi qu'un dossier de diagnostics techniques.

L'appartement est vide de tout occupant. L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de la situation d'occupation.

Le syndic de l'immeuble est la SARL COGEFIM FOUQUE, dont le siège social est sis 225, rue Saint-Pierre, 13005 MARSEILLE.

A LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DENOMME

« **RESIDENCE CONSOLAT** » situé 358, chemin du Littoral, 13015 MARSEILLE, non identifié au répertoire des entreprises et de leurs établissements prévu par le décret n°73-314 du 14 mars 1973 modifié, représenté par son syndic en exercice la SARL dénommée **COGEFIM FOUQUE** au capital de 61.000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro B 309 066 967, dont le siège social est sis à MARSEILLE (13005), 225, rue Saint-Pierre, prise en la personne de son gérant : Mr COLAPINTO Stéphane, domicilié et demeurant es qualité audit siège social et agissant au nom de ladite société,

ladite société dûment habilitée aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires en date du 12 avril 2018,

POURSUIVANT

Ayant pour Avocat constitué **Maître Béatrice PORTAL**, Avocat inscrit au Barreau de Marseille, y demeurant 34, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE au cabinet duquel est élu domicile.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement :

- si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE,
- si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

Pour plus amples renseignements :

- consulter le cahier des conditions de vente, au service de l'accueil du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, à l'accueil situé au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30.
- s'adresser à **Maître Béatrice PORTAL**, Avocat, 34, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE – Tél. : 04.96.11.10.01.